

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 452 (Rect)

présenté par
M. Poisson et M. Cherpion

ARTICLE 8

Au début de la quatrième phrase de l'alinéa 32, substituer aux mots :

« Il en informe l'employeur »

les mots :

« L'employeur est informé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.